

C.A.P.

CONDUCTEUR ROUTIER DE MARCHANDISES (POST DIPLOME) C.R.M.

DEFINITION DE L'EMPLOI

Le titulaire du CAP Conducteur Routier Marchandises doit pouvoir assurer le transport de marchandises par route.

Il conduit un véhicule de marchandises isolé ou articulé.

Il est responsable du chargement et du déchargement.

OBJECTIFS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Il a d'autres tâches plus administratives et commerciales : rédaction des bordereaux de livraison, du carnet de bord, des factures.

Il entretient des contacts avec les fournisseurs et clients.

Il examine avec eux les possibilités d'amélioration du service : itinéraires, délais...

Il maîtrise les nouvelles technologies (gestion de la maintenance du véhicule, aide à la circulation par G.P.S.

Le rôle commercial se développe : information, conseil, négociations font du conducteur routier l'intermédiaire entre l'entreprise et le client.

Une langue étrangère peut être nécessaire.

FORMATION EN ENTREPRISE

Le stage en entreprise se compose de 4 semaines (4 jours par semaine)

CONDITIONS DE RECRUTEMENT (sur dossier)

- Etre déjà titulaire d'un CAP - BEP ou d'un baccalauréat professionnel (pour être dispensé des épreuves d'enseignement général).
- Etre titulaire du permis B.
- Etre motivé par le transport routier ou rechercher une qualification professionnelle supplémentaire, complémentaire ou une polyvalence.